

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 117 (1991)
Heft: 12

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
SIA	CP: concours de projet CI: concours d'idées	Ingénieurs et architectes SIA des cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Jura	30 mai 91	10/91 Encart
Bourgeoisie de Delémont/JU	Aménagement et construction du secteur «Cras-des-Fourches», CP	Architectes inscrits au Registre professionnel cantonal des bureaux d'architectes et d'ingénieurs, d'origine jurassienne établis à l'extérieur du canton (dipl. EPF ou ETS, REG A ou B), étudiants du canton du Jura en année terminale d'une EPF ou d'une ETS	7 juin 91 (dès le 11 fév. 91)	7/91 B 54
Etat du Valais	Collège «Spiritus sanctus» à Brigue, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1991 dans le canton du Valais ou originaires de ce canton, inscrits au REG A ou B, ou au Registre professionnel cantonal, ou détenteurs d'un diplôme EPF ou ETS	15 juillet 91 (immédiate !)	
République et canton de Neuchâtel, Commune de Couvet	Centre sportif régional et Centre cantonal de protection civile, Couvet, CP	Architectes établis ou domicilié dans le canton de Neuchâtel et inscrits au Registre neuchâtelois des architectes avant le 1 ^{er} janvier 1991 ainsi qu'aux architectes originaires du canton inscrits au REG A ou B, avant le 1 ^{er} janvier 1991	30 août 91 (dès le 25 mars 91)	8/91 B 63
Municipalité d'Yverdon-les-Bains	Centre sportif communal «Aux Iles», Yverdon-les-Bains, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990	2 sept. 91 B 46	6/91 B 46
Fondation Brühlgut pour handicapés	Immeubles polyvalents Hardau, Winterthour, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 dans le district de Winterthour ou originaires de ce district	27 sept. 91	
Cintus II	Utilisation de nouvelles technologies dans l'habitat social, CI	Architectes affiliés à une section nationale de l'UIA	1 ^{er} oct. 91 (30 mai 91)	10/91 B 78
Commune de Flühli/LU	Zone centrale de Sörenberg/LU, CI/CP	Architectes et planificateurs domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 dans le canton de Lucerne, architectes et planificateurs établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 dans les cantons de Berne ou d'Obwald ainsi que ceux originaires du canton de Lucerne	11 oct. 91 (dès le 29 avril 91)	

Nouveaux dans cette liste

Comune di Faido TI	Sistemazione di Piazza Grande e delle sue adiacenze, CI	Professionisti del ramo che al momento dell'iscrizione soddisfino i requisiti seguenti: iscrizione all'albo degli architetti OTIA; domicile fiscale nel distretto di Leventina; architetti attinenti del distretto di Leventina	10 sett. 91
Commune de Rubigen/BE	Ancien site de l'école Rubigen/BE, CP	Spécialistes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de la commune	11 oct. 91

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/2015536.

Carnet des concours

Aménagement de la place des Suisses de l'étranger à Brunnen

Résultats

La place des Suisses de l'étranger devrait être, durant les festivités du 700^e, et au-delà, un lieu d'accès public, méritant de par son aménagement d'être visité.

En conséquence la Fondation Place des Suisses de l'étranger a décidé de lancer un appel d'offres pour l'aménagement du terrain, auprès des architectes résidant exclusivement à l'étranger, sur la base des modalités prévues aux articles 6 et 9 du règlement 152 de la SIA, «Règlement sur les concours d'architecture».

Le concours obligeait les participants à respecter les conditions suivantes : exprimer de manière créatrice la réalité, le contenu et le sens de la vie d'un Suisse de l'étranger et, simultanément, promouvoir et approfondir les relations des Suisses de l'étranger, entre eux, mais aussi avec les Suisses indigènes, en développant la communication réciproque.

Jury

MM. Eduard Amstad, ancien juge fédéral, Beckenried, président ; Hans Rudolf Billeter, professeur, Brunswick (RFA) ; M^{mes} Ilse Frei, directrice, Anvers (Belgique) ; Inès Lamunière, architecte, Carouge-Genève ; MM. Willi Egli, architecte, Zurich ; Roger Diener, architecte, Bâle. Suppléants : MM. Paolo Fumagalli, architecte, Lugano ; Hansjörg Zentner, architecte, Lausanne. Expert : M. Eduard Müller, Protection des monuments du canton d'Uri et des demicantons d'Obwald et Nidwald.

Palmarès

1^{er} rang : Cuno Brullmann, architecte EPFZ, Paris.

Collaborateurs : Felix Bauer, Raymond Ribes, Terry Schnadelbach, Maurice Brill.

2^{er} rang : Jurg Lang et Victor Schumacher, architectes, Santa Monica, Etats-Unis.

3^{er} rang : Stefano de Martino, architecte, Londres.

Collaborateurs : Nicholas Boyarski, Simon Hart, Nichola Murphy.

4^{er} rang : Luigi Rosselli, architecte EPFL, St. Surrey Hills, Australie. Collaborateurs : Malenko Mijuskovic, Juliet Holmes a Court.

5^{er} rang : Pierre R. Jampen, architecte SIA, Montréal, Canada.

6^{er} rang : Regula Kloti et Robert Hass, architectes EPF, Berlin.

Vercorin : centre scolaire et poste sanitaire

Résultats

En octobre dernier, la Commune de Chalais, en collaboration avec le Service cantonal des bâtiments de l'Etat du Valais, lançait un concours de projet au sens des articles 6 et 9 du règlement SIA 152, édition 1972, sur les concours d'architecture¹.

Le concours était ouvert aux architectes établis dans le canton du Valais depuis le 1^{er} janvier 1989 et aux architectes valaisans établis en Suisse. Les concurrents devaient être inscrits au Registre valaisan des architectes, ou au REG A ou B, ou être diplômés EPF, EAUG ou ETS, ou encore être titulaires d'une formation reconnue équivalente.

Jury

MM. Bernard Attinger, architecte cantonal, Sion, président ; Sandro Cabrini, architecte, Lugano ; Bernard Gachet, architecte, Lausanne ; Christian Grichting, conseiller communal, Chalais ; Roland Michaud, architecte, Lausanne ; Dany Perruchoud, président de commune, Chalais ; Claude Perruchoud, vice-président de commune, Chalais.

Suppléants : M^{mes} Anne-Marie Albasini, Vercorin ; Manuella Albasini, Vercorin ; MM. Michel Andrey, Vercorin ; Marc Etter, conseiller communal, Réchy ; René Froidevaux, architecte, Lausanne ; Laurent Mayoraz, architecte, Service des bâtiments, Sion ; Roger Siggen, conseiller communal, Chalais ; Pascal Théodoloz, Réchy.

¹ Voir IAS 23/90, p. B 199.

Experts : MM. Erwin Eyer, inspecteur cantonal de gymnastique ; Anselme Pannatier, chef du Service de l'enseignement primaire, Sion.

Assistance à l'organisateur : Service des bâtiments de l'Etat du Valais, M. Laurent Mayoraz.

Secrétariat : M^{me} Renée Etienne, Marin.

Sur 52 bureaux inscrits, 44 ont rendu un projet dans les délais fixés.

Palmarès

1^{er} rang, 1^{er} prix (Fr. 8000.-) : Rolf Fuchs et Max Perruchoud, architectes ETS, Peter Krekic, architecte SIA, AMB - Atelier d'architecture SA, Sion.

2^{er} rang, 2^{er} prix (Fr. 7000.-) : Atelier d'architecture M. Zufferey SA, Sierre, Nicolas Pham, Stéphane Rudaz, Ariane Widmer.

3^{er} rang, 3^{er} prix (Fr. 6000.-) : Christian Ravaz, architecte, Champlan, Jean-Luc Torrent, étudiant, Grône, Roland Vassaux, architecte, Branson. Collaboratrice : Nadine Ravaz. Ecoliers : Ellen et Gil. Studios d'architecture Jean-Paul Ballet et Christian Ravaz, Grimisuat, Roland Vassaux, Branson/Fully.

4^{er} rang, 4^{er} prix (Fr. 4000.-) : Denis Woeffray et Geneviève Bonnard, architectes, Lausanne.

5^{er} rang, 5^{er} prix (Fr. 3000.-) : Christian Beck, architecte, Monthey. Collaborateur : Vincent Vouillamoz.

6^{er} rang, 6^{er} prix (Fr. 2000.-) : Roland Chabbey, architecte, Bonyre/Ayent. Collaborateur : Jean Betssey.

Recommandations et conclusions du jury

Arrivé au terme de son jugement, le jury, malgré les qualités des projets présentés, constate qu'il n'est pas en mesure de faire une recommandation pour l'exécution d'un projet. Les projets retenus ont un certain nombre de lacunes, ce qui nécessite un complément d'étude.

A l'unanimité il décide, en se fondant sur l'article 48.1.2 du règlement SIA 152, de faire reprendre l'étude des projets classés au premier, au deuxième et au troisième rang. Il fixe l'indemnité à Fr. 4000.- par projet. Les architectes du jury fonctionneront comme commission d'experts et feront un rapport à l'intention des autorités communales, maître de l'ouvrage.

Le jury décide de ne pas procéder à des achats.

Cintus II : concours international pour l'utilisation de nouvelles technologies dans l'habitat social¹

Rectificatif

L'UIA nous communique :

Les architectes souhaitant participer au concours international Cintus II sont priés de régler les droits d'inscription, qui s'élèvent à US\$ 50, d'une des deux manières suivantes :

- soit par virement bancaire au compte N° 3.379-1 Cintus II de la Caja cooperativa de arquitectos de España - c/san Voto, S/N - 50003 Zaragoza (Espagne)

- soit par chèque bancaire barré à l'ordre de «Caja cooperativa de arquitectos de España», joint à la demande d'inscription.

Le délai d'inscription reste fixé au 30 mai 1991.